LE BANQUIER
COUPÉ EN MORCEAUX

LES ANTECÉDENTS DU BANQUIER ET DE MARIE GILLES

Nice, 7 mai. — On sait que la bonne de Paul Barré dit Raimbault, l'employé de banque assassiné à Grasse, avait déclaré s'appeler Mme Laffont, née Marie Gilles, ajoutant qu'elle vivait séparée de son mari qui exerçait la profession de boucher. Or, le juge d'instruction de Grasse a reçu une lettre signée « Paul Laffont, chapelier, 26, rue du Dauhin à Honfleur », ainsi conçue :

J'apprends, par la voie des journaux, l'horrible crime commis par ma femme, dont je suis séparé et dont je n'avais pas de nouvelles depuis deux ans. Je vous envoie mon adresse et me tiens à votre disposition pour vous fournir les renseignements que vous jugeriez nécessaires.

Le juge va faire recueillir la déposition du signataire de cette lettre.

D'après les renseignements recueillis sur le passé de l'inculpée, Marie Gilles serait née à Châteaurenard (Bouches-du-Rhône) en 1876. A l'âge de dix-huit ans, elle entrait au service d'un épicier de Maussanne. C'est là qu'elle avait fait la connaissance d'un boucher, M. Brémond, qui l'épousa. La conduite de la jeune femme était, paraît-il, loin d'être exemplaire. Après six ans de mariage, elle abandonna son mari et ses deux enfants, deux fillettes dont l'aînée avait alors quatre ans. Depuis lors, on retrouve Marie Gilles tantôt à Arles, tantôt à Avignon ou à Cannes ; c'est dans cette dernière ville qu'elle avait connu Paul Barré.

On ignore quel est le motif qui aurait poussé Marie Gilles à assassiner son maître. L'employé de banque était sans ressources ; d'autre part, il n'y avait jamais dans la caisse de la succursale de la banque de Nice que des sommes fort peu importantes. Marie Gilles a déclaré que, quelques jours avant le drame, Paul Barré avait reçu la visite de deux femmes élégantes de Cannes et que depuis lors, il paraissait en proie à des préoccupations constantes.

On sait que Barré avait fondé un établissement financier à Angers ; une succursale de cet établissement avait été installée à Paris, rue Grange-Batelière. Barré avait loué, 12, rue de Chantilly, un appartement d'un loyer de 4.000 francs. La location était au nom de Mlle Yriard, nom de jeune fille de la seconde femme de Barré.

Paul Barré, qui était, ainsi que nous l'avons dit, né à Sèvres en 1843, avait eu d'un premier mariage deux enfants, une fille, Mlle Barré, dite « Berra », dont nous avons parlé hier, et un fils qui s'était établi à Bruxelles où il est mort. Barré épousa en 1901 en secondes noces Mlle Yriard, dont il ne tarda pas à se séparer. « C'est uniquement pour échapper aux recherches de sa seconde femme, affirme Mlle Barré, qu'il changea de nom et se fit appeler tour à tour Perdriel et Raimbault ».

UNE OGRESSE
AUX ETATS-UNIS

POUSSÉE PAR LA CUPIDITÉ, ELLE COMMIT QUATORZE ASSASSINATS.

Chicago, 7 mai. — La terrible affaire criminelle dont nous avons parlé hier est plus monstrueuse encore qu'on ne le croyait d'après les premières trouvailles. Mme Gunness est une épouvantable mégère qui n'a pas commis moins de quatorze assassinats.

Voici sur cette passionnante affaire quelques nouveaux détails qui préciseront et compléteront le récit que nous avons fait hier.

Il y a une huitaine de jours, un incendie détruisait à Laport, petit village de l'Etat d'Indiana, une ferme occupée par la veuve Gunness et ses trois enfants. Tous, croit-on, périrent dans les flammes, car, parmi les ruines, on découvrit, le lendemain, les corps carbonisés des malheureux enfants et le cadavre sans tête d'une femme qu'on pense être celui de la veuve Gunness.

Cependant, les autorités, ayant acquis la conviction que l'incendie avait été l'œuvre d'une main criminelle, les soupçons se portèrent sur un valet de ferme de Mme Gunness, nommé Lamphere, qui fut arrêté.

Au cours des interrogatoires qu'il subit, Lamphere protesta énergiquement de son innocence, mais fit, par contre, des déclarations telles que les autorités ordonnèrent des fouilles minutieuses dans la cour de la ferme Gunness. Or, ces fouilles ont amené une découverte terrible, celle des cadavres de trois hommes, d'une femme et d'une fillette.

L'OGRESSE

Un des cadavres fut reconnu comme celui d'un nommé Helgelien, avec lequel Mme Gunness, alors veuve de son second mari, était entrée en relations par l'intermédiaire d'une agence matrimoniale.

Helgelien était venu un jour, ayant en sa possession une somme assez importante, rendre visite à la veuve. Il resta plusieurs jours chez elle, puis disparut ensuite d'une façon mystérieuse qu'on s'explique maintenant.

Un autre serait celui de Jennie Olsen, fille adoptive de la meurtrière, que celle-ci aurait également fait disparaître afin de pouvoir garder en sa possession une certaine somme qu'elle aurait dû remettre quelque temps après à la jeune fille.

Un troisième cadavre, enfin, serait celui du fiancé de Jennie, qui disparut aussi mystérieusement et que, dans le pays, on avait cru parti avec la jeune fille pour la Californie.

Dans ces trois cas, le vol aurait été le mobile du crime.

Les cadavres de deux autres victimes de la femme Gunness, la « Barbe-Bleue », comme on l'appelle maintenant, n'ont pas encore été identifiés.

Ces cinq cadavres, qu'on a retrouvés les membres brisés et cousus dans des sacs enfoncés à peu de profondeur dans la cour de la ferme de la femme Gunness, ne composeraient pourtant pas la liste complète des victimes de la femme « Barbe-Bleue ».

On l'accuse maintenant, en effet, d'avoir aussi tué ses deux maris qui, tous deux, ont péri de mort violente, après avoir contracté des assurances sur la vie au profit de leur douce épouse.

De ces deux hommes, qu'elle connut également, dit-on, par l'intermédiaire d'une agence matrimoniale, le premier, quoique les médecins aient déclaré qu'il soit décédé d'une embolie, serait réellement mort empoisonné, et le second a été tué dans un accident étrange : Un tranchet placé sur la tablette d'une étagère, dans la cuisine, lui était tombé sur le crâne, le tuant net.

L'INCENDIE MYSTÉRIEUX

Le point le plus mystérieux, dans cette affaire, cependant, et celui qui sera certainement le plus difficile à éclaircir, est celui-ci.

La femme Gunness périt-elle dans l'incendie qui détruisit sa maison ? Autrement dit, le cadavre de la femme sans tête retrouvé parmi les ruines après l'incendie était-il le sien, ou bien la « Barbe-Bleue » américaine — se croyant surveillée et voulant échapper à la police — aurait-elle pris la fuite, mettant elle-même le feu à sa maison après y avoir préalablement caché le corps d'une de ses nouvelles victimes, afin que la police crût, lorsqu'on ferait des recherches parmi les ruines, qu'elle-même avait succombé ?

Aussi, des recherches vont-elles être faites pour tâcher, dans ce cas de retrouver la veuve Gunness, que l'on croit, disent les journaux, s'être réfugiée à Chicago.

NOUVEAUX CADAVRES

On rapporte d'Indiana aux journaux que trois autres cadavres d'adultes ont été découverts au cours des fouilles, qui ont continué aujourd'hui dans la cour de la ferme de la femme Gunness.

Cela porte à douze, sans compter ses deux maris, le nombre des victimes connues de la femme « Barbe-Bleue », car on semble maintenant de plus en plus certain qu'elle n'a pas péri dans l'incendie de sa maison et que le cadavre de la femme sans tête retrouvé était celui d'une autre de ses victimes.

Ses trois enfants ayant péri dans cet incendie, la veuve Gunness serait également coupable de ce triple infanticide.

L'héroïne de tant de crimes se serait enfuie, dit-on, craignant que son valet Lamphere, qui était amoureux d'elle, ne dénonçât ses crimes par jalousie.

On croit que les trois derniers cadavres retrouvés sont encore ceux de malheureux que la fermière avait attirés chez elle après qu'ils eussent répondu aux annonces de demandes de mariage qu'elle faisait insérer fréquemment dans les feuilles de Chicago.

TRAGIQUE PARTIE DE CANOT

SEPT PERSONNES A L'EAU. — TROIS NOYÉES

Creil, 7 mai. — Un épouvantable accident s'est produit hier soir, vers cinq heures, à Creil : Une barque dans laquelle se trouvaient sept promeneurs, a sombré dans l'Oise ; trois personnes se sont noyées.

L'enquête en étant à ses premières investigations, je ne peux vous donner que des détails fatalement incomplets sur ce tragique événement, qui soulève ici une émotion considérable.

Cet après-midi, sept joyeux compagnons, dont une jeune dame accompagnée de sa fillette, âgée d'une dizaine d'années, et un second enfant, prenaient place dans un canot et hardiment s'élançaient, à toutes rames, sur le cours de l'Oise.

La partie marcha bien tout d'abord : mais, vers quatre heures et demie, survint un convoi de chalands traîné par un puissant remorqueur. Imprudemment, les promeneurs s'aventurèrent dans le dangereux sillage.

Soulevée par un remous très violent, la barque oscilla, puis, dans les cris d'appel et d'angoisse de ceux qui la montaient, chavira. Les sept compagnons disparurent dans les flots pendant que, sur les rives, des témoins, terrifiés de cette horrible scène, organisaient fébrilement les opérations de secours.

Les sauveteurs réussirent à retirer quatre personnes saines et sauves : après une demi-heure de recherches, ils repêchaient enfin les trois autres, la jeune femme et les deux fillettes. Mais celles-ci ne donnaient plus signe de vie. On leur prodigua en vain les soins les plus diligents. Les malheureuses étaient mortes.

Le parquet, prévenu d'urgence, s'est rendu sur les lieux de la catastrophe afin d'en établir nettement les circonstances et d'en déterminer les responsabilités.

CHRONIQUE ELECTORALE

Elections Municipales
A LILLE

Les candidats du Bloc de Gauche adressent l'appel suivant aux électeurs républicains de Lille :

Aux 21,500 électeurs de gauche

CITOYENS,

Au premier tour de scrutin, vous avez affirmé sur les noms des Candidats des deux partis de gauche, votre volonté d'écarter de l'Hôtel de Ville la municipalité réactionnaire et cléricale.

Ce vote nous traçait un devoir : celui de réunir sur une seule liste, en vue d'une commune victoire, les représentants de ces deux partis.

C'EST FAIT.

Electeurs Républicains,

La liste nouvelle qui vous est présentée est une coalition d'hommes de progrès à laquelle doit aller l'unanimité de vos 5.000 suffrages. Le Comité Radical et Radical-Socialiste en a pris l'engagement d'honneur en votre nom ; vous ne faillirez pas à cet engagement.

En vous souvenant que LES SOCIALISTES, aux élections sénatoriales et ailleurs, ONT TOUJOURS PRATIQUÉ LA DISCIPLINE REPUBLICAINE, vous voterez pour la liste entière CONTRE LA LISTE DES CLERICAUX.

Electeurs Socialistes,

La constitution de la liste nouvelle n'entraîne pas l'abandon des espérances de rénovation sociale qui ont dicté votre vote du premier tour.

Elle est au contraire le moyen d'affirmer à nouveau — dans la limite des attributions municipales — votre volonté de faire contribuer les pouvoirs publics à l'amélioration du sort ouvrier.

Habitants de Lille,

La collaboration fraternelle des représentants du Parti Radical et du Parti Socialiste à l'Hôtel de Ville fut, IL Y A QUELQUES ANNÉES, HEUREUSE ET FÉCONDE POUR L'ADMINISTRATION DE VOS INTÉRÊTS.

La même collaboration aura les mêmes résultats dans les années qui vont suivre : et la stupéfiante insouciance avec laquelle la municipalité sortante imposait les citoyens et endettait la Ville ne sera pas continuée.

Républicains & Socialistes

La France entière a secoué le joug des partis du passé.

Du Nord au Midi, les hommes de droite assistent, impuissants et rageurs, à l'effondrement de leurs espérances de domination cléricale.

POUR L'HONNEUR DE NOTRE VILLE, ARRACHONS DÉ NOTRE MAIRIE LA DOMINATION DES « BLANCS ».

Que Lille-Républicaine se réveille, et que, sur la liste d'alliance républicaine et socialiste, LES VINGT ET UN MILLE CINQ CENTS VOIX DU PREMIER TOUR se retrouvent, pour assurer L'ECRASEMENT DEFINITIF DES HOMMES DE LA « CROIX », DE LA « DEPECHE » ET DE L'« ECHO ».

VIVE LA REPUBLIQUE !

A BAS LA REACTION !

La Ligue Radicale et Radicale-Socialiste.

La Section Lilloise du Parti Socialiste.

Les Candidats du Bloc

Voici les candidats du Bloc à Lille :

DELORY Gustave, député, ancien maire ;
DEBIERRE Charles, Professeur à la Faculté de médecine, ancien adjoint au maire de Lille ;
GHESQUIERE Henri, député, conseiller général ;
BARIT Eugène, ingénieur des Arts et Manufactures ;
BAREZ Jules, ancien conseiller ;
BEAUREPAIRE Fernand, conseiller sortant ;
BERGOT Louis, conseiller sortant ;
BONDUEL Louis, ancien conseiller ;
BONDUES Désiré, conseiller prud'homme ;
BOUCHERY Jules, entrepreneur, ancien conseiller municipal ;
BOUR Charles, conseiller prud'homme ;
BOUREE-THIBAUT, constructeur ;
BROUTIN Gustave, ancien conseiller ;
CARLIER Joseph, opticien ;
CLIQUENNOIS-PAQUE, ancien conseiller ;
COOLEN Richard, typographe, conseiller prud'homme ;
CORSIN Alfred, conseiller sortant ;
COUROUBLE Arthur, conseiller prud'homme ;
CRETON FLEURY, Conseiller prud'homme ;
DAUTRICOURT Léon, directeur d'assurances ;
DELEMAER François, architecte ;
DESMETTRE Clovis, conseiller d'arrondissement, conseiller sortant ;
DENEUBOURG Auguste, conseiller sortant ;
GARDES LOUIS, négociant ;
GUELTON Victor, architecte ;
JUILART Georges, conseiller prud'homme ;
HAYEM Silvain, négociant ;
MOURMANT Maurice, négociant, conseiller municipal sortant ;
PICAVET Louis, conseiller d'arrondissement ;
PIOLAINE A., ancien négociant ;
RAGHEBOOM Auguste, conseiller prud'homme ;
SAMSON Henri, conseiller sortant ;
SAINT-VENANT Charles, conseiller général ;
SPRIET Henri, avocat, docteur en droit ;
VANDORME Emile, conseiller d'arrondissement ;
VERECQUE Charles, rédacteur au « Travailleur ».

Les Contributions
DANS
LA BANLIEUE DE LILLE

L'« Echo du Nord » continue à équivoquer sur la question de l'augmentation des contributions.

Il s'obstine à ne pas parler des contributions de banlieue et de leur indiscutable augmentation.

Malheureusement, les interventions d'Ed. Delesalle près de M. Caillaux et de Saint-Venant près de la Préfecture, ont donné des résultats.

Le percepteur de Fives-Saint-Maurice a reçu l'ordre de distribuer les feuilles de contributions, et dès ce matin la distribution a commencé.

Ce fut toute l'après-midi, dans nos bureaux, une procession de contribuables nous apportant leurs feuilles de contributions de 1908 et de 1907 pour en faire la comparaison.

Nous avons retenu un lot de feuilles apportées par un de nos amis et concernant surtout de petits commerçants.

Nous donnons ci-dessous le résultat de l'examen des feuilles de la patente et de la contribution personnelle mobilière avec les noms des intéressés :

M. Dernequin, cabaretier, 266, rue Pierre-Legrand :

Contributions en 1908	190 99
Contributions en 1907	173 83
Augmentation en 1908	17 16

M. Saffoine, mercier, 229, rue Pierre-Legrand :

Contributions en 1908	144 89
Contributions en 1907	127 39
Augmentation en 1908	17 50

M. Fremaux, cabaretier, 226, rue Pierre-Legrand :

Contributions en 1908	116 31
Contributions en 1907	96 35
Augmentation en 1908	19 96

M. Reubrez, épicier-regrattier de 7e classe, 217, rue Pierre-Legrand :

Contributions en 1908	55 34
Contributions en 1907	48 72
Augmentation en 1908	6 62

M. Bend, débitant de bière au petit détail, 231, rue Pierre-Legrand :

Contributions en 1908	69 03
Contributions en 1907	62 60
Augmentation en 1908	6 43

M. X..., boucher à la cheville de 5e classe :

Contributions en 1908	161 05
Contributions en 1907	138 93
Augmentation en 1908	22 12

La Brasserie l'« Avenir », rue Pierre-Legrand :

Contributions en 1908	2.295 75
Contributions en 1907	2,077 27
Augmentation en 1908	218 48

Est-ce assez édifiant ?

Il est vrai qu'il y a une diminution très minime sur les feuilles de la « foncière » et des « portes et fenêtres », mais ce sont les propriétaires qui en profitent et non les commerçants.

Quand c'est, par hasard, le commerçant qui paie cette contribution, voici ce qu'il en retire : M. Reubrez, cité plus haut comme subissant une augmentation de . . . 6 62
sur la patente, a une diminution de . 0 30
sur le reste. Il n'en a pas moins une augmentation de fr. . . . . 6 23 sur l'ensemble.

Comprenez-vous à présent tous les trucs employés pour retarder la distribution des feuilles de contributions ?

Parions, pour terminer, que l'« Echo » et les municipaux vont prétendre que ce n'est pas de la faute de la municipalité.

Nous les enfermerons alors dans ce dilemme :

Ou bien c'est la faute de la municipalité, et vous mentez aujourd'hui en le niant ;

Ou bien ce n'est pas la faute de la municipalité, et alors vous mentiez il y a quatre ans dans vos attaques contre l'ancienne municipalité.

Lequel des deux mensonges choisissez-vous ?

Les centimes municipaux

Dans son article sur les finances municipales, le citoyen Ed. Delesalle a indiqué que la municipalité avait voté plus de 15 centimes additionnels nouveaux, ce qui n'a pas été contesté par les réponses du maire de Lille.

Des lecteurs commerçants nous demandent comment ils peuvent se rendre compte de l'augmentation qui en résulte pour eux sur leurs feuilles de patentes.

C'est bien simple. Qu'ils regardent leur feuille de contributions des patentes, ils y verront un chiffre qui indique la somme à payer pour les centimes additionnels. C'est le dernier chiffre de la colonne.

Ce chiffre représente le produit de 128 centimes additionnels. La municipalité en ayant voté plus de 15 en ces quatre ans, il suffit de prendre la « huitième partie » du chiffre inscrit pour connaître la somme à payer annuellement pour les prodigalités de M. Ch. Delesalle.

Dans les autres feuilles de contributions, l'augmentation moins visible en chiffres est de même importance environ.

Un bon conseil d'ailleurs pour tous les contribuables.

Qu'ils comparent leurs feuilles de contributions de 1904 avec celles de 1908 ; ils sauront très exactement ce que leur coûtent par an les folies financières de la municipalité réactionnaire.

Le bloc à Roubaix

Voici les circulaires adressées aux électeurs républicains de la section du Fontenoy, par l'Alliance républicaine-socialiste :

AUX REPUBLICAINS DU FONTENOY

Les Candidats du Parti Radical et Radical Socialiste respectueux des décisions du Congrès de Nancy qui autorisent et engagent les Républicains à contracter des Alliances de gauche, se présentent de nouveau à vos suffrages à côté des citoyens Thérin et Dumont, candidats du Parti Socialiste.

La représentation proportionnelle qui avait été proposée par le Parti Radical et qui avait été loyalement acceptée par le Parti Socialiste a été impitoyablement refusée par nos adversaires de droite. Ces derniers préfèrent s'assurer le pouvoir municipal à la faveur d'un sectionnement inique et en dépit de la majorité des Electeurs. Bien plus, ils ont faussé le suffrage universel en truquant les listes du Fontenoy, en y ajoutant 75 frères des écoles chrétiennes, résidant à l'étranger et qui ont quitté leur pays pour se soustraire aux lois de la République ! ! Ils n'ont pas hésité, dans leur campagne pleine d'équivoques et de mensonges, à arguer d'une lettre abominable fabriquée par eux-mêmes, et destinée à égarer l'opinion publique.

Les électeurs républicains n'oublieront pas que M. Motte et sa Fédération contribuèrent aux élections sénatoriales de 1903 à la défaite de M. Tribourdeaux, radical modéré, et s'efforcèrent aux élections suivantes d'assurer le succès de la liste réactionnaire toute entière. Si la manœuvre avait réussi, notre représentation sénatoriale comporterait des Serive et des Dumont en place des Maxime Lecomte et des Jean Trystram, nos forces républicaines d'avant-garde.

Les Républicains sincères n'oublieront pas non plus, à quelque nuance politique qu'ils appartiennent, que le Parti Socialiste a toujours su remplir son devoir avec une discipline et une abnégation admirable dans les circonstances les plus difficiles. Ce serait une trahison indigne des électeurs radicaux s'ils ne payaient aujourd'hui de réciprocité cette attitude tant de fois répétée et si foncièrement républicaine.

Electeurs !

Ecœurés par les déclarations mensongères et l'attitude anti-républicaine de nos adversaires de droite, nous n'hésitons pas à tendre la main au parti socialiste et à combattre avec lui, dans l'intérêt supérieur de la République.

Le Parti de Monsieur Motte pour se maintenir à la Mairie est disposé à user de tous les moyens. Ne vous laissez ni tromper, ni intimider. Conservez votre fierté et votre indépendance. Que tous nos amis se retrouvent dimanche pour balayer les fraudeurs et pour acclamer sur les noms de nos candidats une république honnête, laborieuse et démocratique.

Vive Roubaix Républicain ! Vive la République Démocratique et Sociale !

L'Alliance Républicaine-Socialiste.

Aux Electeurs

Dimanche dernier, M. Motte et la Réaction ont été battus à Roubaix

PAR 12.025 VOIX contre 11.691 SUFFRAGES

Les Partis Républicains réunis ont ainsi affirmé nettement leur réprobation de la politique réactionnaire et anti-démocratique qui s'est manifestée à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix par les actes de M. Motte et de ses amis.

Au Fontenoy, malgré les manœuvres déloyales, malgré les truquages électoraux de la réaction, malgré les changements fictifs de centaines d'électeurs cléricaux qui n'ont jamais habité le quartier du Fontenoy, malgré l'invasion de cette section par de nombreux frères à barbettes accourus de Belgique, malgré l'or semé à pleines mains par le parti Motiste, les partis Républicain et Socialiste conservent la majorité.

— Si les électeurs foncièrement républicains le veulent, cette majorité s'accentuera encore et leur union permettra de délivrer enfin Roubaix du joug qu'un sectionnement électoral arbitraire leur a imposé depuis si longtemps.

Républicains ! Socialistes !

Une alliance loyale a été conclue entre le Parti Socialiste et le Parti Radical et Radical-Socialiste.

Cette alliance laisse à chacun des partis ses aspirations, son programme, et sauvegarde la dignité et les intérêts de chacun d'eux.

Faisant abstraction de vos préférences personnelles, préoccupés avant tout de l'intérêt supérieur de la République, vous refuserez votre bulletin de vote à la coalition clérico-réactionnaire qui, aux prochaines élections sénatoriales, nommerait des délégués sénatoriaux pactisant encore comme ils l'ont toujours fait, avec les pires ennemis de la République.

Vous voterez pour les candidats de l'Alliance Républicaine-Socialiste. Avec eux vous êtes certains d'avoir une représentation sénatoriale républicaine.

Electeurs,

Si vous envoyez à la Mairie les candidats de l'Alliance Républicaine-Socialiste, toute leur sollicitude sera acquise aux petits commerçants, aux petits fonctionnaires, à la classe laborieuse.

Ils développeront les œuvres de solidarité sociale et travailleront à la grandeur et à la prospérité de Roubaix.

Tous aux urnes, pas d'abstentions ni ratures, un nom rayé est une voix donnée aux adversaires.

Dimanche prochain soyez tous unis dans une même pensée d'affranchissement : Le triomphe de la République et l'écrasement de la Réaction.

Vous voterez tous sans aucune rature, pour les citoyens :

Henri Thérin, Conseiller d'Arrondissement, ancien Adjoint au Maire.
Ildefonse Gautier, ancien Directeur d'Ecole, président de la Section Roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme.
Docteur Labbe, Médecin-Inspecteur des enfants assistés du premier âge.
Albert Bührer, Architecte, Président de la Ligue Radicale et Radicale-Socialiste.
Alfred Lerouge, Négociant en tissus, Vice-Président de la Ligue Radicale et Radicale-Socialiste.
Louis Dumont, Ouvrier peigneur.

L'Alliance Républicaine-Socialiste.

Scandaleuse corruption

Voici l'intéressante affiche placardée hier sur les murs de Roubaix :

« Le parti réactionnaire, sentant la bataille perdue pour lui emploie dans cette élection des procédés véritablement scandaleux, que désapprouveront tous les honnêtes gens, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Depuis quelques jours plusieurs délégués du parti de M. Motte, DONT UN CONSEILLER MUNICIPAL SORTANT, CANDIDAT DANS LE FONTENOY, vont dans les maisons des ouvriers malheureux, POUR ACHETER A PRIX D'OR LEUR CARTE D'ELECTEUR.

A n'importe quel prix, ils essayent de récolter ainsi des cartes avec lesquelles ils

---

FEUILLETON DU 8 AVRIL. — N. 46

LE SATYRE
DE WAGNONVILLE

Jomard tremblait qu'elle n'expirât avant d'avoir laissé échapper ce nom... ce nom qui était la clef de l'instruction.

Enfin, la blessée, accablée par l'effort, parut reprendre ses sens :

— Mais, ce Malicorne, où demeurait-il, à Lille ?

— Je ne sais pas ! articula péniblement la malade.

— Comment est-il fait ?

— Un brun... très brun... de quarante ans avec une moustache frisée... un rastaquouère... il a de gros diamants à sa chemise... et aux doigts...

— Ne serait-ce pas lui l'assassin de madame Davidson ?

— Non, non, déclara vivement Nina dans un dernier effort.

— Celui-là, vous le connaissez ?... Comment est-il ?

— C'est... c'est un blond... plus jeune.

— Dites donc son nom ?

Nina parut hésiter. Ses mains se crispèrent. Enfin, elle ouvrit la bouche :

— Jamais !... fit-elle. Tâchez de trouver. Chez Bertrand, vous aurez son nom... Mais moi... jamais... Non ! je ne veux pas, je ne peux pas dire son nom !...

Ce furent les derniers mots que put prononcer Nina. Sa tête roula inerte sur l'oreiller et sa poitrine se gonfla, soulevée par un hoquet rauque, tandis qu'une pâleur livide envahissait son visage.

Jomard attendit encore, mais Nina ne reprit pas connaissance.

— C'est l'agonie ! prononça l'interne en s'approchant du lit. Vous n'avez plus rien à attendre d'elle !

Le brigadier laissa à l'hôpital un de ses inspecteurs, puis, sans perdre un moment, il sauta en voiture, muni de ses précieux renseignements et se fit conduire au parquet.

Deux jours après, M. Bouillaud, le juge d'instruction, opérait une descente chez l'agent d'affaires Bertrand.

Il fut reçu par le premier clerc, un être chauve et blême, aux vêtements rapés jusqu'à la corde.

— Je désirerais parler à monsieur Bertrand.

— Monsieur Bertrand est en voyage depuis huit jours, répliqua le clerc. Il est parti pour le Jura, son pays natal, mais il doit avoir poussé jusqu'en Suisse.

Le juge déclina ses qualités et procéda, séance tenante, à l'interrogatoire des employés de l'agence.

— Monsieur, dit le premier clerc, je ne sais à quoi peuvent tendre vos investigations, mais ces dossiers, ajouta-t-il, en montrant les paperasses qui remplissaient les coffres-forts, vous répondront pour nous. Nous nous occupons de contentieux, de prêts d'argent, de recherches et de recouvrements. Nulle maison où la comptabilité soit aussi bien tenue. Vous trouverez ici trace de toutes nos opérations. Chaque dossier vous en dira plus long que nous ne saurions faire. Tout se traite au grand jour et nous n'avons rien à cacher...

— Connaissez-vous un monsieur Malicorne ? demanda le juge à brûle-pourpoint.

— Non, monsieur ! répliqua le clerc sans s'émouvoir. Je n'ai même jamais entendu prononcer ce nom.

— Et mademoiselle Nina Lusoteuse ?

— Oh ! celle-ci, parfaitement ! fit l'autre. Elle appartenait à la police particulière que nous sommes obligés d'entretenir. Vous trouverez son compte réglé et arrêté, car quelque temps avant l'accident qui, paraît-il, vient de lui arriver, le patron s'était vu obligé de se priver de ses services pour cause d'indélicatesse.

Le juge et le chef de la Sûreté procédèrent à un examen minutieux des livres. Nulle part, ils ne relevèrent le nom de Malicorne.

Tout à coup, Jomard, qui, de son côté, examinait le répertoire des clients de l'agence, tomba en arrêt sur une inscription :

— Chasseneuil, — Maurice de, — Hôtel du Singe-d'Or, place du Théâtre ; compte liquidé le 14 avril 1887.

— Voir dossier 2.304.

Ce nom, cette date l'avaient frappé. Il se souvenait de ses investigations dans l'hôtel de la place du Théâtre, à Lille. L'homme à la fourrure, l'homme introuvable connu sous le nom de Maurice Charles, cet homme dont il n'avait pu retrouver la trace et qui avait disparu le jour même de l'assassinat Davidson, cet homme avait eu « son compte liquidé » le lendemain même, chez Bertrand !

Ce compte, c'était le prix de son crime, à n'en pas douter, et, dès lors, les déclarations des témoins recueillis lors de la première enquête venaient exactement concorder avec la dénonciation de Nina.

Chasseneuil, c'était là le nom que la couche de la jeune femme s'était refusé à prononcer et le dossier N° 2.304 allait livrer son secret.

Le juge parcourut rapidement les pièces que contenait la chemise désignée sous ce numéro ; sur la première, portant au crayon bleu cette inscription tracée diagonalement : « affaire réglée », il lut, écrit de la main même de Bertrand, le récit des circonstances qui avaient mis les deux hommes en présence.

Perdu de dettes, traqué par ses créanciers, le baron de Chasseneuil avait eu recours à des usuriers, qu'il avait payés en billets à ordre.

Comment ces billets étaient-ils venus en possession de Bertrand, c'est ce que la note n'expliquait pas.

Suivaient la nomenclature des créances montant, à la date du 14 avril 1887, et y compris les intérêts, à la somme ronde de 150.000 francs, et une brève notule conçue en ces termes :

« M. le comte Olivier de Bury, demeurant à Pont-de-la-Deûle, s'étant chargé de négocier le mariage de M. de Chasseneuil avec Mlle Berthe de Méran, demeurant chez son père, à Wagnonville, près Douai (Nord), a versé entre mes mains, le jour de l'acceptation de M. de Chasseneuil, le 14 avril 1887, la somme de 150.000 francs pour solde de tout compte, dont quittance a été donnée au dit de Chasseneuil. »

Le juge se creusa la tête sans pouvoir s'expliquer quel intérêt pouvait avoir eu la famille de Méran de payer les dettes de son futur gendre par l'intermédiaire d'un tiers. Il finit par voir là un stratagème destiné à cacher la véritable provenance de cet argent ; stratagème dont l'instruction ne manquerait pas de donner l'explication.

Il mit les scellés sur les bureaux de Bertrand, laissa les employés en liberté provisoire.

— Et maintenant, conclut-il, je crois que nous sommes sur une bonne piste, mais n'ébruitons rien !

Et le soir même, sans avoir informé la presse de sa nouvelle découverte, il lançait contre le baron de Chasseneuil un mandat d'amener que Jomard fut chargé de mettre à exécution, si toutefois, comme il y avait lieu de le supposer, le baron de Chasseneuil demeurait dans sa nouvelle famille.

Le soir de ce même jour, un avis du directeur de l'hôpital Saint-Sauveur prévenait le parquet que Nina Lusoteuse était morte sans avoir repris connaissance.

II

Le voyage s'accomplit sans incident.

Les énergiques dénégations du baron de Chasseneuil n'avaient pas convaincu Jomard ; néanmoins, l'attitude correcte de son prisonnier l'avait frappé et il se départit pour cette fois de ses précautions habituelles, quand il était chargé de la conduite d'un criminel.

Le baron de Chasseneuil voyagea donc librement sur sa simple promesse de ne pas chercher à s'échapper et nul, à voir le baron assis dans son wagon, entre Jomard et le comte de Bury et conversant familièrement avec eux, n'eût pu soupçonner la situation respective de ces trois hommes.

Maurice ne manifestait aucune inquiétude. L'accusation qui pesait sur lui était si monstrueuse qu'il ne doutait pas de convaincre le juge dès le premier entretien.

En outre, la présence d'Olivier de Bury, avec lequel il avait passé de longues heures, au moment même où il était censé avoir préparé son crime, ajoutait encore à sa confiance.

Aussi fut-ce avec une effusion sincère qu'il embrassa son vieil ami, en lui criant : « A bientôt ! » lorsque le fiacre qui l'amenait de la gare le déposa, ainsi que Jomard et les deux agents, au Palais de Justice.

Sa confiance fut de courte durée.

A peine lui laissa-t-on le temps de déjeuner et on le conduisit au cabinet de M. Bouillaud, juge d'instruction.

Le magistrat avait mis à profit le délai qu'avait nécessité le voyage de Jomard, s'aidant des renseignements trouvés dans le dossier saisi chez Bertrand, s'aidant en outre des pièces formant la primitive procédure de l'affaire Davidson, il était parvenu à reconstituer la vie tout entière du baron de Chasseneuil depuis son arrivée à Lille.

Toutefois, avant de lui lire le résumé de cette histoire qu'il avait préparé, il posa au prisonnier les questions d'usage au début de tout interrogatoire.

Puis, désireux de se former une opinion sur l'homme, il prit brutalement le taureau par les cornes :

— Vous êtes, monsieur, inculpé d'un assassinat commis numéro 137 bis, boulevard de la Liberté, dans la nuit du 13 au 14 avril 1887, sur la personne de madame Davidson. Reconnaissez-vous ce fait ?

Maurice de Chasseneuil sourit et, sur le ton de la plus parfaite urbanité :

— Monsieur, répliqua-t-il, si l'accusation n'était pas si grave et si elle était formulée par une autre personne qu'un magistrat digne du respect de tous, je dédaignerais d'y répondre. J'étais, en effet, à Lille, à la date du 14 avril 1887. Ma mémoire ne me sert pas suffisamment pour que je puisse vous donner à cette date l'emploi de mon temps, heure par heure ; mais veuillez préciser, je répondrai aux questions que vous m'adresserez, et je ne doute pas que vous ne sortiez de ce premier entretien, pleinement convaincu de mon innocence.

— Je le souhaite sans l'espérer, répondit le juge en attirant à lui un volumineux dossier.

Il assura son lorgnon et commença :

(A suivre). Oscar METENIER.